

APPEL DE PROJETS ŒUVRE D'ART PUBLIQUE

Désireuse de dynamiser l'Espace Village-relais et d'offrir une tribune aux artistes professionnels de la région, la Ville de Pohénégamook lance un appel de projets d'œuvre d'art publique. Par cette initiative, l'organisation municipale aspire à rendre l'art accessible à la population et à favoriser le tourisme culturel local et régional. Elle invite donc les artistes professionnels du KRTB à déposer des propositions de projet.

Le projet retenu devra respecter les conditions suivantes :

- Création d'une œuvre tridimensionnelle : les dimensions de l'œuvre sont à la discrétion de l'artiste mais elles devront s'harmoniser à l'espace disponible tout en respectant sa fonctionnalité (ex. : ne pas nuire aux accès). Une visite du bâtiment est possible en tout temps.
- Mise en valeur d'éléments identitaires ou symboliques de Pohénégamook (ex. : la bête du lac, la frontière, la voie ferrée du Transcontinental, les activités nautiques, l'acériculture, la foresterie, le cerf de Virginie, etc.) ;
- Utilisation, en totalité ou en majeure partie, de matériaux régionaux, écologiques et/ou recyclés ;
- Souci de la pérennité de l'œuvre : puisque l'œuvre sera exposée dans un lieu achalandé par moments, l'intégration de composantes délicates est déconseillée. De plus, dans le souci d'assurer la pérennité de l'œuvre, l'utilisation de matériaux qui nécessitent peu ou pas d'entretien sont également à privilégier.

L'œuvre devra être finalisée et installée dans l'Espace Village-relais au plus tard **27 mai 2022**.

Il est à noter qu'il peut s'agir d'une création individuelle ou collective. Le ou les artistes sélectionné(s) devra(ont) également s'engager à :

- Organiser le vernissage du projet ;
- Animer une activité de médiation culturelle durant l'été 2022.

Les mesures sanitaires en vigueur au moment du vernissage et de l'animation de l'activité de médiation culturelle devront être respectées.

FINANCEMENT

Le montant alloué pour la réalisation du projet est de 3 000 \$. L'artiste ou le groupe d'artiste sélectionné recevra 75 % de l'aide financière à la suite de l'adoption de la résolution par le conseil municipal. Le dernier versement, correspondant à 25 % de l'aide, sera effectué dans les 30 jours suivant la réception du bilan du projet et de la reddition de comptes.

DÉPÔT DE PROJETS

L'appel de projet s'adresse aux artistes professionnels résident du KRTB. La date limite pour soumettre un projet est le **14 février 2022**.

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Curriculum vitae incluant une preuve de résidence au KRTB ;
- Portfolio ;
- Description du concept et de la démarche artistique du projet ;
- Esquisse de l'œuvre avec description (dimensions, matériaux, techniques, etc.) ;
- Budget détaillé incluant les honoraires professionnels, le coût des matériaux, les frais de livraison et d'installation, etc. ;
- Calendrier de réalisation ;
- Informations relatives à l'entretien de l'œuvre.

L'ensemble des documents du dossier de candidature peut être transmis par courriel à pcyr@pohenegamook.net Les fichiers, incluant les photos et images, doivent être présentés en format Word, Excel ou PDF.

Il est également possible de faire parvenir son dossier de candidature par la poste ou en le déposant directement à l'hôtel de ville au 1309, rue Principale, Pohénégamook, G0L 1J0.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués en fonction de la rencontre des conditions mentionnées précédemment ainsi que des critères suivants :

- Qualité du dossier de candidature ;
- Présence d'éléments identitaires ou symboliques de Pohénégamook au sein de l'œuvre ;
- Choix des matériaux (régionaux, écologiques et/ou recyclés) ;
- Originalité de la démarche artistique, maîtrise de la (des) technique(s) employée(s) et esthétique de l'œuvre ;
- Intégration et harmonisation de l'œuvre dans son environnement physique ;
- Sécurité de l'installation et facilité d'entretien ;

- Potentiel de l'œuvre à engendrer des situations d'échange, d'interaction ou de participation du public à la vie culturelle (médiation culturelle) ;
- Respect des échéances et du budget alloué.

PROCESSUS DE SÉLECTION DU PROJET RETENU

Les dossiers de candidature reçus seront évalués par un comité indépendant. Leurs recommandations seront présentées au conseil municipal qui sélectionnera le projet retenu. Celui-ci sera dévoilé dans la semaine du 1^{er} mars 2022.

CONDITIONS D'OCTROI DE L'AIDE FINANCIÈRE :

L'artiste ou le groupe d'artistes recevra 75 % de l'aide financière qui leur est accordée à la suite de la signature de l'entente contractuelle. Un second et dernier versement, correspondant à 25 % de l'aide, sera déposé à la réception du formulaire de bilan et de la reddition de comptes.

Le projet doit se terminer au plus tard le **27 mai 2022**.

Le rapport doit être envoyé au directeur des loisirs au plus tard le 3 juin 2022.

Le demandeur s'engage à mentionner dans ses communications entourant le projet la contribution financière de la Ville de Pohénégamook. Des logos seront transmis à cet effet.